

6 Suisse

«La prison renforce l'image du fou dangereux»

VAUD Un festival inédit, intitulé Santé mentale et prison, aura lieu en avril à Lausanne avec projections de films et débats. L'occasion de revenir sur cette thématique très sensible avec Madeleine Pont, la fondatrice du Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique

PROPOS RECUEILLIS PAR FATI MANSOUR

Inlassable Madeleine Pont. A 77 ans, cette figure vaudoise de l'aide sociale aux plus fragiles – fondatrice du Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique (Graap) puis, dès sa retraite, responsable d'Action maladie psychique et prison (AMP) aux côtés des proches de patients sous main de justice – s'apprête à frapper un grand coup. Un festival, avec des films consacrés à la santé mentale et au milieu carcéral, qui va se dérouler du 4 au 7 avril prochain à Lausanne, au Casino de Montbenon. Neuf projections en lien avec la thématique sensible de la mesure pénale qui envoie les délinquants très perturbés derrière les barreaux, quatre débats avec des panels de professionnels et autant de dialogues croisés avec le public. Une sorte d'apothéose pour cette pionnière du soutien aux détenus gravement atteints qui se prépare à laisser la main et à prendre un peu de distance avec l'engagement de toute une vie. Même si la flamme est toujours là, comme en témoigne cet entretien.

Pourquoi avoir choisi un festival de film pour parler de ce sujet difficile? A ma connaissance, cette thématique n'a jamais été abordée sous cette forme ici ou même ailleurs en Europe. On espère toucher le maximum de monde avec des histoires qui permettent à chacun de s'identifier par un bout ou par un autre au vécu de ces personnes. Le but est de combattre l'as-

INTERVIEW

sociation qui est trop souvent faite entre violence et maladie psychique. Avec les films qui seront projetés, le public pourra voir la prison à travers les yeux d'un gardien, comprendre la détresse des proches d'un détenu sous mesure ou encore découvrir des expériences de réinsertion. Il s'agit de sensibiliser les professionnels du domaine, les gens concernés de près, mais aussi tout un chacun à ce regard différent.

Avec votre longue expérience, diriez-vous qu'il est plus difficile de prôner ce regard différent sur la maladie mentale lorsqu'un délit a été commis? Absolument. Dès que quelqu'un est en prison, la réaction spontanée est de dire qu'il y a certainement une bonne raison à cela. Lorsqu'on explique que quelqu'un peut commettre un délit après avoir perdu la tête ou avoir été débordé par ses émotions, la discussion prend une autre forme. On parlera davantage des problèmes qui affectent le monde carcéral romand, comme le manque dramatique d'institutions adaptées. Et, alors, on peut espérer que les choses bougent enfin. Rien que pour ça, ce festival tombe au bon moment.

Que répondez-vous à ceux qui placent la sécurité avant toute autre considération? Tant qu'on ne se préoccupe pas du bien-être et donc de la sécurité intérieure de la personne concernée, on va continuer à tirer au canon sur des mouches. Pour prévenir la récidive, il faut avant toute chose



Madeleine Pont: «Il y a une sorte de perpétuelle présomption de violence qui pèse sur le détenu atteint de troubles psychiques.» (FOREL, 20 MARS 2025/CHRISTOPHE CHAMMARTIN/LE TEMPS)

rétablir la santé mentale. Or, le comportement exemplaire exigé en prison fait que toute déviance minime peut remettre en cause ce projet de reconstruction. Il y a une sorte de perpétuelle présomption de violence qui pèse sur le détenu atteint de troubles psychiques et qui fait que tout dérapage a des conséquences beaucoup plus dures pour lui que pour un autre détenu qui n'a pas un tel diagnostic. Les intervenants sont à l'écoute de ce risque, habités qu'ils sont par le souci de la récidive. Même si vous allez bien, on doute de votre capacité à tenir sur la durée. C'est une discrimination que je trouve révoltante.

Qu'est-ce que vous proposez? Un établissement de soins, qui obéit à la logique thérapeutique et sur plusieurs étages allant du plus fermé au plus ouvert, afin d'offrir

toutes les étapes de la reconstruction dès l'interpellation ou dès qu'un sérieux problème psychique est décelé par le procureur. Un projet d'unité de réinsertion sécurisée devait voir le jour sur le site de l'hôpital de Cery, mais cela ne s'est jamais (ou pas encore) concrétisé. Quant à l'établissement de Curabilis, à Genève, c'est une prison dans laquelle travaillent des soignants.

Pour les proches, tout ça doit être terrible à supporter, non? Le principal souci des proches, c'est de savoir si la personne reçoit les soins adéquats en détention. Et souvent, il n'y a pas moyen de s'en assurer. Ils se demandent aussi comment ça va se passer? Comment réagit-il? Est-ce qu'il arrive à dormir? Les réponses qu'on obtient de la part des thérapeutes de la prison ne rassurent pas nécessairement.

Il y a aussi cette incertitude sur la durée de l'enfermement qui est très difficile à vivre. Tout cela provoque un immense sentiment d'impuissance.

Avec ce fameux article 59 du Code pénal, la maladie psychique est devenue une sorte de circonstance aggravante permettant de maintenir la personne enfermée très longtemps. Est-ce un sentiment d'échec pour vous qui aviez justement pour vocation de dédramatiser la folie? Non, pas du tout. En quarante ans, la psychiatrie a terriblement évolué. Entre la représentation que l'on avait, en 1984, du «fou» enfermé dans un «asile» et l'image que l'on a du patient psychique actuellement, on est passé dans un autre monde! Par contre, pour ce qui concerne les patients auteurs d'infraction et détenus, cette mentalité-là perdure encore aujourd'hui. Le concept de dangerosité n'est pas du tout évalué à l'aune de la maladie. Très souvent, une fois stabilisé, le patient est quelqu'un avec qui il fait bon vivre. Et l'incarcération, sans date de sortie, contribue à renforcer cette image du fou dangereux. De même que la paranoïa chez le détenu! Que les responsables de la psychiatrie légale ne dénoncent pas cette réalité et qu'ils préconisent encore des mesures malgré l'absence de lieux adéquats fait aussi partie de mes grandes déceptions. Tout comme je me demande bien si les juges qui ordonnent ces mesures connaissent vraiment la qualité et la valeur d'un traitement imposé sur la durée en prison. Donc, pour répondre à votre question, il y a encore du travail!

«Pour prévenir la récidive, il faut avant toute chose rétablir la santé mentale»

Qu'est-ce qui vous fait le plus mal en voyant ces enfermements qui se prolongent sans aucune limite claire? C'est quand je vois des proches qui n'en peuvent plus et qui baissent les bras, des patients qui n'ont plus de ressort face à l'injustice, notre liste de détenus en souffrance qui s'allonge. Heureusement, il y a aussi de rares cas qui nous redonnent espoir.

Pour en revenir à ce festival, il y aura également plusieurs débats? Oui, et 38 personnalités romandes diversement impliquées dans cette problématique, dont deux proches concernés, se sont rendues disponibles pour participer à ces huit plateformes. C'est magnifique et c'est déjà un succès. On attend beaucoup de la qualité des échanges entre ces intervenants qui ne sont pas nécessairement du même bord et qui osent dire les choses. C'est essentiel pour faire avancer la réflexion et motiver les décideurs au niveau politique.

Pour tout renseignement: www.festival-graap.ch

Le Centre aura un nouveau président le 28 juin. Qui sont les papables?

SUCCESSION Le parti a fixé les étapes du recrutement du remplaçant de Gerhard Pfister. Parmi les personnalités pressenties, le Haut-Valaisain Philipp Matthias Bregy fait figure de favori, tandis que la Vaudoise Isabelle Chappuis demeure en embuscade

PHILIPPE BOEGLIN, BERNE

Après presque dix ans à la tête du Centre (anciennement Parti démocrate-chrétien), Gerhard Pfister passera la main à la fin juin. Son parti a lancé officiellement ce jeudi le recrutement de son successeur ou de sa successeuse, avec la communication, par la commission de recherche, des étapes de la procédure et des critères, et des compétences souhaitées. Formation bourgeoise, Le Centre ne ferme pas la porte – du moins à ce stade – à une coprésidence, un outil jusqu'ici utilisé à gauche, dans le passé par Les Vert-e-s et actuellement par le Parti socialiste et son duo Matea Meyer et Cédric Wermuth.

«Les sections cantonales ont jusqu'au 28 avril à midi pour annoncer leurs candidats», fait savoir Franziska Steiner-Kaufmann, présidente du parti cantonal

saint-gallois. «Notre commission de recherche examinera ensuite, le 2 mai, s'ils remplissent les exigences et les validera après des auditions.» Avant cette première vérification, les partis cantonaux devront s'assurer que leurs «champions» correspondent au profil défini par la présidence nationale. «Nous voulons que le parti cantonal joue un rôle prépondérant sur ce plan, explique Charles Juillard, sénateur jurassien et président de la commission de recherche. Une commission qui n'a pas à déclarer de préférences parmi les futurs candidats, mais devra «dire à la présidence du parti si les candidats sont éligibles et s'ils correspondent aux critères», poursuit-il.

Présélection parmi les postulants

Il va sans dire que les acteurs politico-médiatiques n'ont pas attendu ce jour pour évoquer certains noms de papables et prétendants potentiels. Chef du groupe parlementaire, le Haut-Valaisain Philipp Matthias Bregy revient régulièrement dans les discussions et réfléchit à la question. Il fait figure de favori. D'autres personnalités sont susceptibles de le concurrencer: les conseillères nationales Nicole



«Nous voulons que les partis cantonaux jouent un rôle prépondérant»

CHARLES JUILLARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE RECHERCHE

Barandun (ZH), Yvonne Bürgin (ZH) et Isabelle Chappuis (VD) ou encore le conseiller national Reto Nause (BE), ancien membre de l'exécutif de la ville de Berne. Certaines, comme Nicole Barandun et Isabelle Chappuis, seraient davantage encli-

nes à une coprésidence – mais tout cela reste à préciser.

La présidence du parti aura l'opportunité de faire une sorte de présélection parmi les postulants, ou de les transmettre dans leur intégralité à l'assemblée des délégués du Centre. Celle-ci élira le lauréat le 28 juin lors d'une rencontre prévue à Berne.

Fédérer avec leadership

Le Centre a retenu de nombreux critères. Parmi ceux-ci, Regina Durrer-Knobel (NW), membre de la commission de recherche, relève «une personnalité forte, avec une vision sur le long terme, une longue expérience politique, un large réseau et une grande capacité de communication». Aucun critère de «genre, provenance géographique ou langue» n'a été fixé, complète Charles Juillard. Mais une préférence claire est accordée aux candidatures siégeant au parlement fédéral. «En cas de coprésidence, une des deux personnes au moins devrait être membre de la maison.»

Le successeur de Gerhard Pfister aura pour tâche de notamment «poursuivre le développement stratégique du Centre,

dynamique entamée avec la fusion et le changement de nom», rapporte Giorgio Fonio (TI), membre de la commission de recherche et conseiller national. Il s'agira également d'entretenir une «collaboration étroite avec Conseil fédéral, le parti national et les partis cantonaux», de «fédérer» et de faire montre de «conviction» et de «leadership». D'autres critères s'ajoutent, comme l'aisance avec les médias ou la capacité à se faire comprendre dans plus d'une langue nationale.

Outre les membres s'étant présentés aux médias, la commission de recherche compte encore Kevin Brunold (président du parti cantonal grison), Jan Gnägi (membre de la présidence du parti et secrétaire général du parti cantonal bernois), Marie-France Roth Pasquier (membre de la présidence du parti et conseillère nationale fribourgeoise) et Heidi Zgraggen (sénatrice uranaise).

Le Centre aura comme grand objectif la reconquête d'un second siège au Conseil fédéral, probablement à l'horizon 2027, dans la foulée des élections de renouvellement du parlement fédéral. La concurrence avec le Parti libéral-radical s'annonce rude. ■